

## **2 - Exercice 2011 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément aux articles L 2122.23 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Convention**

- Convention entre la Ville de Besançon et l'Association Communale de Chasse Agréée de la commune de Besançon. Cette convention fixe les modalités de location du droit de chasse dans les forêts de Chailluz, Bregille et Planoise à l'Association Communale de Chasse Agréée de Besançon. Le loyer annuel de location des parcelles est fixé à 800 €. La convention prendra fin le 30 juin 2014.

### **II - Contentieux**

- **Affaire ALLENBACH - GRASS et SOULIER c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon et notifié à la commune le 23 juin 2011.

Les requérants demandent l'annulation de la délibération du Conseil Municipal de Besançon en date du 6 mai 2011 relative aux travaux de renforcement et de requalification du pont Charles de Gaulle estimant que la décision concernant le pont susvisé aurait dû être prise après la signature de la DUP.

Les requérants ont été déboutés dans le cadre d'une requête en référé suspension.

- **Affaire SARL PAOLO c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un référé suspension introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon et notifié à la commune le 13 juillet 2011, pour une audience fixée le 27 juillet 2011.

La SARL PAOLO demandait la suspension de la décision du 18 mai 2011 portant retrait de l'autorisation d'occupation du domaine public accordée le 29 mars 2011 par la commune de Besançon.

Le juge des référés a rejeté la requête de la SARL PAOLO par ordonnance en date du 29 juillet 2011.

- **Affaire Commune de Besançon c/ MM. SOUBEYRAND et TILLOI** : Défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une requête en référé déposée par elle à l'encontre de M. SOUBEYRAND et M. TILLOI le 22 juin 2011. L'audience a été fixée le 29 juin 2011. La commune dans cette affaire, demandait au Tribunal Administratif d'ordonner l'expulsion d'occupants sans titre du complexe sportif de la Malcombe. Par ordonnance du 30 juin 2011, le juge des référés a enjoint à l'ensemble des occupants sans titre du complexe sportif de la Malcombe d'évacuer le site pour le dimanche 3 juillet 2011 à 14 h au plus tard, sous astreinte de 30 € par caravane et par jour de retard.

**III - Avenants aux marchés de fournitures, prestations de services et travaux inférieurs à 10 % :**

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
<p><b>Département Architecture et Bâtiments</b></p> <p><b>Hôtel de Ville de Besançon</b></p> <p>Rénovation de la Salle du Conseil Municipal</p> <p>Lot 1 : Maçonnerie - Démolitions</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>SNCB 25000 Besançon</p>	<p>27 754,52 € TTC</p>	<p>+ 1 882,70 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p><b>Hôtel de Ville de Besançon</b></p> <p>Rénovation de la Salle du Conseil Municipal</p> <p>Lot 2 : Menuiseries bois - Cloisons</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>VD Menuiserie 25112 Baume-les-Dames</p>	<p>148 060,24 € TTC</p>	<p>+ 5 689,72 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p><b>Hôtel de Ville de Besançon</b></p> <p>Rénovation de la Salle du Conseil Municipal</p> <p>Lot 3 : Peinture</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>CIGLIA 25112 Baume-les-Dames</p>	<p>16 044,10 € TTC</p>	<p>+ 1 156,47 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p><b>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</b></p> <p>Lot 6 : Menuiserie PVC</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux en moins-value</p>	<p>COURVOISIER 25600 Vieux-Charmont</p>	<p>102 607,23 € TTC</p>	<p>- 33 148,34 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
<b>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</b> Lot 7 : Menuiseries extérieures alu. Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	OBLIGER 25480 Miserey	26 760,02 € TTC	+ 1 880,11 € TTC	Pas de CAO
<b>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</b> Lot 9 : Plâtrerie - Isolation - Peinture Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	ECO PEINTURE 25220 Roche-lez-Beaupré	149 254,10 € TTC	+ 1 794,00 € TTC	Pas de CAO
<b>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</b> Lot 11 : Sols souples Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	REVETEC 25720 Avanne	41 428,72 € TTC	+ 1 185,24 € TTC	Pas de CAO

**IV - Marchés de fournitures et prestations de services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT :**

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Direction PAL</b> Acquisition de deux véhicules poids lourds et de leurs équipements	17/06/2011	Lot 1 : Infructueux  Lot 2 : Société SAS 3 D ZI Est Avenue d'Immercourt 62000 Arras	Lot 2 : 153 269,00 € HT
<b>Direction Espaces verts, sportifs et forestiers</b> Promenade Chamars - Amélioration de la promenade haute et mise en valeur des abords du bastion du marais et de la fontaine	25/05/2011	ISS ESPACES VERTS 25000 Besançon	198 340,48 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
<b>Département Architecture et Bâtiments</b>			
Action d'insertion pour le nettoyage, la dévégétalisation et des petites interventions sur le patrimoine de la Ville de Besançon	21/04/2011	ADDSEA 25000 Besançon	Minimum : 30 000 € /an Maximum : 55 000 € /an 1 an renouvelable 2 fois
Construction d'une Structure d'Accueil Petite Enfance 1, rue d'Artois	03/05/2011	Entreprise Générale DE GIORGI 25301 Pontarlier	1 250 835,25 € TTC
Groupe scolaire Jean Macé Ravalement des façades	24/05/2011	- Lot 1 : Peinture CABAUD 25000 Besançon	27 754,52 € TTC
		- Lot 2 : Bardage bois DEOBAT 54500 Vandoeuvre-les-Nancy	88 075,83 € TTC
		- Lot 3 : Menuiseries extérieures Menuiserie DOUGNIER 39100 Dole	127 240,05 € TTC
Restructuration de l'école maternelle Champrond (Phase 2)	29/06/2011	- Lot 1 : Gros oeuvre - VRD - Démolition J2M 25390 Fuans	106 176,38 € TTC
		- Lot 3 : Doublages - Cloisons - Menuiserie intérieure CIGLIA 25110 Baume-les-Dames	72 172,14 € TTC
		- Lot 4 : Plafond suspendu SPCP 25480 Pirey	16 127,51 € TTC
		- Lot 5 : Chauffage - Ventilation M2C 39203 Saint-Claude	13 657,66 € TTC
		- Lot 6 : Electricité - Courant faible INNOVELEC 25000 Besançon	40 589,70 € TTC
		- Lot 7 : Revêtement de sol souple CAFRACO 25870 Châtillon-le-Duc	15 752,13 € TTC

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Restructuration de l'école maternelle Champrond (Phase 2)	27/07/2011	- Lot 8 : Peinture - Tenture CIGLIA 25110 Baume-les-Dames	22 303,00 € TTC
		Lot 2 : Menuiserie extérieure, suite à consultation infructueuse Menuiserie VUILLEMIN 25220 Chalezeule	64 489,62 € TTC
Centre Pierre Bayle et Bibliothèque Municipale d'Etudes Remplacement des menuiseries extérieures bois	20/07/2011	Lot 1 : Centre Pierre Bayle	86 335,42 € TTC
		Lot 2 : Bibliothèque Municipale d'Etudes VD Menuiserie 25112 Baume-les-Dames	23 350,02 € TTC

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de prendre acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 19 septembre 2011.*